



Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Samedi 4 juillet 2020

Conseil municipal d'installation

Samedi 4 juillet 2020 – 9h

Théâtre Paul Éluard

Sommaire

- Introduction de la séance
- Installation du Conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint.e.s
- Élection des adjoint.e.s au Maire
- Désignation des conseiller·ère·s territoriaux·ales
- Délégation au Maire des attributions du Conseil prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Introduction de la séance

Monsieur Didier Guillaume, Maire sortant : discours d'introduction

Transition : conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par la doyenne de l'assemblée. J'invite donc Madame Françoise Juhel, à venir ouvrir ce Conseil municipal d'installation et à le présider.

1 - Installation du Conseil municipal

Madame Françoise Juhel, doyenne de l'assemblée, s'installe à la place réservée au Maire.

- Vous avez été convoqués dans les formes légales, en application, notamment, des articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ce samedi 4 juillet 2020 à 9 heures pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoint.e.s.
- Je vais procéder à l'appel nominal des Conseillères municipales et des Conseillers municipaux. **Si vous détenez un pouvoir**, veuillez le préciser au moment de l'appel de votre nom et indiqué pour qui vous le détenez « **mandat pour M. ---** »

Je demande à l'administration de confirmer que le mandat de Madame Hancès SASU a bien été donné à Monsieur Bourven.

	Mme/M	NOM	PRENOM
1	M.	PANETTA	Tonino
2	Mme	OSTERMEYER	Sushma
3	M.	ID ELOUALI	Ali
4	Mme	GAULIER	Danièle
5	M.	COELHO	Vasco
6	Mme	BRULANT	Marina
7	M.	DRUART	Frédéric
8	Mme	HACHE	Bénédicte
9	M.	BOURVEN	Julien
10	Mme	FRANCISOT	Amandine
11	M.	CHALBI	Yacin
12	Mme	LAJILI	Yamina
13	M.	BANCE	Stéphane
14	Mme	FADLI	Hafida
15	M.	THIAM	Moustapha
16	Mme	FOURNIER	Laura
17	M.	CHIRRANE	El Arbi
18	Mme	LANTERNIER	Lucie
19	M.	HABI	Hacène
20	Mme	BEZACE	Mathilde

	Mme/M	NOM	PRENOM
23	M.	FONDENEIGE	Matthias
24	Mme	FONTAINE	Sabrina
25	M.	MARQUES	Henrique
26	Mme	SASU	Hancès
27	M.	GARROUT	Karim
28	Mme	DE CHANTÉRAC	Isabelle
29	M.	OMRANE	Alain
30	Mme	OZCAN	Canan
31	M.	BOLLE	Kristian
32	Mme	DIMNET	Jocelyne
33	M.	DESROCHES	Damien
34	Mme	MARTIN	Mélanie
35	M.	GUILLAUME	Didier
36	Mme	BENKAHLA	Malika
37	M.	AOUMMIS	Hassan
38	Mme	JUHEL	Françoise
39	M.	HUTIN	Sébastien
40	Mme	DESPRÈS	Catherine
41	M.	ESSONE MENGUE	Terence
42	Mme	LUC	Nadine

21	M.	SAYADI	Walid
22	Mme	LORES	Monique

43	Mme	LEMOINE	Nathalie
----	-----	---------	----------

➤ Je vous rappelle que les résultats des opérations électorales du dimanche 28 juin 2020 conduisent à ce qu'aux termes de l'article L.262 du Code électoral, les 43 sièges de conseiller·ère·s municipaux à pourvoir ont été attribués comme suit :

- La liste Gagner ensemble 34 sièges
- La liste Choisy en commun 8 sièges
- La liste ChoisyCvous 1 sièges

Je déclare ces conseillers et conseillères installé.e.s dans leurs fonctions

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de **désigner une ou un secrétaire de séance**, je propose Madame Laura Fournier ? la plus jeune d'entre nous.

2 – Élection du Maire

➤ Je constate que la condition de quorum est remplie (*rappel de la règle : au moins 15 conseiller.ère.s présent.e.s selon les règles de l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 10 juillet mais les mandats ne sont pas inclus dans ce décompte*)

➤ **Je vous donne lecture des articles du Code concernant l'élection du Maire et des adjoint.e.s :**
En application des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2 du CGCT, le maire et les adjoint.e.s sont élu.e.s au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
Pour le Maire, en cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé.e est déclaré.e élu.e.

Les adjoints et adjointes, sont élu.e.s au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chacune des listes, est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. En cas d'égalité de suffrages, les candidats et candidates de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élu.e.s.

Je vous rappelle que dans le cas de notre Conseil municipal, qui comprend un nombre impair de membres (43), la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur, c'est-à-dire 22.

➤ Il convient de désigner des assesseurs qui devront signer le procès-verbal : Je vous propose de demander à Madame Catherine Desprès et Monsieur Damien Desroches de remplir ce rôle.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire

- **Quelles sont les candidatures ?**

Monsieur Panetta a déjà fait part de sa candidature, y en a-t-il d'autres ? Je constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures.

(L'administration procède à la distribution des enveloppes et bulletins)

- **Nous allons procéder au vote à bulletin secret. Il vous a été distribué des bulletins. Vous voudrez bien en déposer un dans l'urne que nous allons faire passer.**
- **Y a-t-il des conseillers ou conseillères qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?** Aucune réponse, je considère donc que tous les conseillers vont prendre part au vote.

(Passage de l'urne)

- **J'appelle Madame Laura Fournier notre secrétaire de séance pour le dépouillement, ainsi que Madame Leclère, la Directrice générale des services, qui l'aidera dans sa mission.**

(Dépouillement)

- **Le résultat du vote est le suivant :**

a-Nombre de conseiller.ère.s présent.e.s à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votant.e.s	43
c-Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral)	0
d-Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	9
e-Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	34
f-Majorité absolue	18

- **Ont obtenu**

Monsieur Tonino PANETTA34 voix

Monsieur Tonino PANETTA
Ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire

- Remise de l'écharpe au nouveau Maire par Madame Françoise Juhel.

Madame Françoise Juhel reprend sa place dans l'assemblée

➤ **Le nouveau Maire : « Je prends la présidence de l'assemblée »**

Discours personnel du Maire (en annexe du PV)

Puis, interventions des groupes politiques : Monsieur Hacène Habi, Monsieur Ali Id Eloulali, Madame Françoise Juhel (en annexe du PV)

3 – Détermination du nombre d'adjoint.e.s

- L'ordre du jour appelle maintenant la détermination du nombre d'adjoint.e.s

En vertu des articles L.2122-1 et suivants du CGCT, il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoint.e.s élu.e.s parmi les membres du Conseil municipal. Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoint.e.s au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Le Conseil municipal de notre commune étant composé de 43 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoint.e.s est de douze (12). Par ailleurs, en vertu des articles L.2122-2-1 et L.2143-1 du CGCT, il est possible de désigner des adjoints de quartier dans la limite de 10% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 adjoints de quartier.

Je vous propose de conserver le nombre de 16 adjoint.e.s dont 4 adjoints de quartier, qui avait déjà été voté au précédent mandat.

Résultat du vote :

Pour	43	Contre	0	Abst	0
------	----	--------	---	------	---

- Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération déterminant le nombre d'adjoint.e.s, va faire l'objet d'une télétransmission immédiate en Préfecture ainsi que d'un affichage. **Je laisse l'administration procéder à cette télétransmission avant que nous ne procédions à l'élection des adjoints.**

4 – Élection des adjoint.e.s

- Conformément à l'article L.2122-7-2, les adjoint.e.s sont élu.e.s au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidat.e.s de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élu.e.s.

- **Une liste a été déposée par la majorité.**

Je vais vous donner lecture du nom des candidats de la liste que je présente :

1. Monsieur ID ELOUALI Ali
2. Madame OSTERMEYER Sushma
3. Monsieur COELHO Vasco
4. Madame BRULANT Marina
5. Monsieur DRUART Frédéric (Adjt quartier)
6. Madame FRANCISOT Amandine
7. Monsieur HABI Hacène
8. Madame LAJILI Yamina
9. Monsieur MARQUES Henrique

10. Madame HACHE Bénédicte
11. Monsieur FONDENEIGE Matthias
12. Madame FONTAINE Sabrina
13. Monsieur SAYADI Walid (Adjt quartier)
14. Madame GAULIER Danièle (Adjt quartier)
15. Monsieur THIAM Moustapha
16. Madame SASU Hancès (Adjt quartier)

➤ **Y a-t-il dépôt d'une autre liste ?**

Je constate une liste unique de candidat.e.s aux fonctions d'adjoint.e.s au Maire

- Il va être procédé à la distribution de l'enveloppe et des bulletins de vote

(Les agents passent déposer les enveloppes et les bulletins)

- L'administration confirme que la télétransmission de la délibération précédente est bien effectuée.

➤ **Nous allons procéder au vote à bulletin secret**

Y a-t-il des conseillers ou conseillères qui souhaitent ne pas participer au vote ?

(Passage de l'urne)

- J'appelle Mme Fournier, notre secrétaire de séance ainsi que Mme Leclère, notre Directrice générale des services, pour procéder au dépouillement.

- Le dépouillement du vote est le suivant :

a-Nombre de conseiller.ère.s présent.e.s à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votant.e.s	43
c-Nombre de suffrages déclarés nuls <i>(art. L.66 du code électoral)</i>	0
d-Nombre de suffrages blancs <i>(art. L.65 du code électoral)</i>	9
e-Nombre de suffrages exprimés <i>(b-c-d)</i>	34
f-Majorité absolue	18

• **Ont obtenu**

Liste menée par Monsieur Ali Id Elouali34. voix

Je déclare élu.e.s adjoints et adjointes au Maire Mesdames et Messieurs :

1	Monsieur ID ELOUALI Ali
2	Madame OSTERMEYER Sushma
3	Monsieur COELHO Vasco
4	Madame BRULANT Marina
5	Monsieur DRUART Frédéric (Adjt quartier)
6	Madame FRANCISOT Amandine
7	Monsieur HABI Hacène

9	Monsieur MARQUES Henrique
10	Madame HACHE Bénédicte
11	Monsieur FONDENEIGE Matthias
12	Madame FONTAINE Sabrina
13	Monsieur SAYADI Walid (Adjt quartier)
14	Madame GAULIER Danièle (Adjt quartier)
15	Monsieur THIAM Moustapha

- **Je vais appeler un par un les adjointes et adjoints pour qu'ils prennent place à mes côtés**

Remise des écharpes par le Maire à chaque adjointe et adjoint

- En application de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, je dois vous donner lecture de la charte de l'élu.e local.e, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

« Charte de l'élu.e local.e

1. *L'élu.e local.e exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu.e local.e poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu.e local.e veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il/elle est membre, l'élu.e local.e s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu.e local.e s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu.e local.e s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu.e local.e participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il/elle a été désigné.e.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu.e local.e est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyen.ne.s de la collectivité territoriale, à qui il/elle rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Je vous précise que cette charte figure également dans le guide de l'élu qui va vous être remis, et qui vous permet de prendre connaissance des premières informations utiles, notamment pour les nouveaux élu.e.s.

5 – Élection des Conseillers territoriaux

Le Conseil municipal de la Commune de Choisy-le-Roi doit désigner parmi ses membres, six représentants qui siègeront au Conseil Territorial, auxquels s'ajoutera Monsieur Tonino Panetta, Conseiller métropolitain élu au suffrage universel direct lors de l'élection du 28 juin 2020, soit en tout pour la commune 7 représentants.

Cette élection se déroulera, conformément à l'article L 5211-6- du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

2 listes composées de 6 candidats + 2 « réservistes » sont présentées.

- **Nous allons procéder au vote**

(Le Maire énonce les noms des candidats et candidates de chaque liste et procède au vote à main levée pour chaque liste, l'une après l'autre.)

Je vous donne lecture de la liste présentée par la majorité :

1. Madame GAULIER Danièle
2. Monsieur ID ELOUALI Ali
3. Madame OSTERMEYER Sushma
4. Monsieur THIAM Moustapha
5. Madame OZCAN Canan
6. Monsieur COELHO Vasco

7. Madame LAJILI Yamina
8. Monsieur DRUART Frédéric

Pour	34	Contre	0	Abst	
------	----	--------	---	------	--

9 élu-e-s n'ont pas pris part au vote

Je vous donne maintenant lecture de la liste présentée par Monsieur Didier Guillaume :

1. Monsieur GUILLAUME Didier
2. Madame DESPRES Catherine
3. Monsieur HUTIN Sébastien
4. Madame BENKAHLA Malika
5. Monsieur ESSONE MENGUE Terence
6. Madame LUC Nadine

7. Monsieur AOUMMIS Hassan
8. Madame JUHEL Françoise

Pour	8	Contre	0	Abst	35
------	---	--------	---	------	----

- **Ont obtenu**

Liste menée par Monsieur Tonino PANETTA

.....34. voix, soit5 sièges

Liste menée par Monsieur Didier GUILLAUME8.. voix, soit1... siège

Je déclare donc élu·e·s conseiller·e·s territoriaux·ales :

1	Madame GAULIER Danièle
2	Monsieur ID ELOUALI Ali
3	Madame OSTERMEYER Sushma
4	Monsieur THIAM Moustapha
5	Madame OZCAN Canan
6	Monsieur GUILLAUME Didier

La première réunion du Conseil de territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre se tiendra le 15/07/2020. Je vous remercie de noter cette date.

6 - Délégation au Maire des attributions du Conseil prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de charger le Maire en tout ou partie, pour la durée de son mandat, de prendre par délégation certaines décisions énumérées limitativement.

Les décisions prises dans ce cadre sont assimilées à des délibérations dans la valeur juridique. Le Maire devra rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations.

Résultat du vote :

Pour	43	Contre	0	Abst	0
------	----	--------	---	------	---

Je demande à Mme Juhel, notre doyenne, Mme Fournier, notre secrétaire, Madame Desprès et Monsieur Desroches, les assesseurs, de ne pas quitter la salle pour signer les procès-verbaux.

- Les discours qui ont été prononcés aujourd'hui peuvent être annexés au PV. Je vous invite donc à les transmettre à l'administration à l'adresse mail de la direction générale (direction.generale@choisyleroi.fr).
- Je vous informe qu'il y aura un **Conseil municipal le 16 juillet à 19h30, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville**, notamment pour élire nos délégué.e.s dans les différentes instances.
- Je vous invite, pour celles et ceux qui n'auraient pas pu le faire dans la semaine, à aller **faire la photographie individuelle et à retirer la tablette numérique** dont vous allez être dotés pendant cette mandature pour pouvoir suivre les dossiers des instances, Conseils et bureaux municipaux, en version numérique en séance, et **qui vous servira dès le 16 juillet** et dont la convocation vous sera transmise dès la semaine prochaine.

Je vous remercie toutes et tous. Le premier Conseil municipal de cette mandature se termine. J'ai été honoré de le présider. Un énorme travail nous attend. Nous allons y faire face de toutes nos forces, avec l'humilité qui incombe à ceux qui veulent servir.